



(11) **EP 1 052 452 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
10.10.2007 Bulletin 2007/41

(51) Int Cl.:
F21V 17/00 ^(2006.01) **F21V 23/00** ^(2006.01)
F21W 131/103 ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **00201585.7**

(22) Date de dépôt: **02.05.2000**

(54) **Luminaire de forme allongée**
Langgestreckte Leuchte
Luminaire having an elongate shape

(84) Etats contractants désignés:
BE DE ES FR GB IT

(30) Priorité: **11.05.1999 FR 9906017**

(43) Date de publication de la demande:
15.11.2000 Bulletin 2000/46

(73) Titulaire: **Koninklijke Philips Electronics N.V.**
5621 BA Eindhoven (NL)

(72) Inventeurs:
• **Diaz, José**
75008 Paris (FR)

• **Fleury, Thierry**
75008 Paris (FR)
• **Lavergne, Serge**
75008 Paris (FR)

(74) Mandataire: **van Oudheusden-Perset, Laure E. et al**
Société Civile SPID
156, Boulevard Haussmann
75008 Paris (FR)

(56) Documents cités:
EP-A- 0 148 334 EP-A- 0 726 420
EP-A- 0 829 677 DE-A- 3 442 527
FR-A- 2 071 225 US-A- 4 156 902

EP 1 052 452 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne un luminaire de forme allongée comportant un corps comprenant au moins une demi coquille appelée "toiture", munie de moyens de fixation à un support quelconque, et une platine allongée portant des éléments fonctionnels internes du luminaire.

[0002] Un luminaire comprenant une toiture de forme allongée est connu du document DE 1 028 688. Selon ce document, un premier et un second groupe de verrous sont placés de chaque grand côté de la toiture, et une liaison mécanique entre les deux groupes permet de placer un groupe en position de libération d'un couvercle transparent appelé habituellement vasque, cependant que l'autre groupe est simultanément placé en position de retenue de la vasque ouverte, ce qui permet, lorsque le luminaire est fixé sous une surface horizontale, que la vasque reste accrochée à la toiture, par exemple pendant le remplacement d'une lampe.

[0003] Un luminaire comportant un corps, une vasque et une platine est également connu du document FR 2 071 225. Selon ce document, la platine est fixée au corps par l'intermédiaire d'un ressort pincette. Le ressort pincette a une forme de U et comporte à chaque extrémité du U une forme de crochet muni d'un ergot de préhension. La platine est munie de lumières. En position normale de fonctionnement, les crochets pénètrent dans les lumières et la platine est retenue par l'action du ressort pincette et en reposant sur le crochet.

[0004] Un objet de l'invention est de faciliter les interventions de service sur le luminaire, notamment son installation, en permettant à la platine de basculer tout en restant accrochée. L'invention procure l'effet d'accrochage connu, mais avec des moyens plus économiques et appliqués à la platine.

[0005] A cet effet, un luminaire selon l'invention comprend des caractéristiques définies dans la revendication 1.

[0006] Des modes particuliers de réalisation de l'invention apparaissent dans les revendications dépendantes 2 à 3.

[0007] Ces aspects de l'invention ainsi que d'autres aspects plus détaillés apparaîtront plus clairement grâce à la description suivante d'un mode de réalisation constituant un exemple non limitatif.

La figure 1 représente en coupe un luminaire avec la vasque ouverte et la platine en position normale de fonctionnement.

La figure 2 représente en coupe le luminaire avec la vasque enlevée et la platine en position abaissée, position utilisée lors d'une intervention de service sur le luminaire.

La figure 3 représente, vue de dessus, une platine nue.

La figure 4 représente, en perspective, une pièce de soutien, au dessus d'une partie d'une platine.

[0008] Le luminaire de la figure 1 comprend entre autres :

- un corps comportant une demi coquille 1 appelée "toiture", munie de moyens de fixation 35 à un support quelconque, par exemple un plafond,
- un couvercle transparent ou "vasque" 2, ici basculée vers la gauche pour accéder à l'intérieur du luminaire,
- une platine 4, faite d'une tôle profilée, portant des éléments fonctionnels internes du luminaire : entre autres un ballast 7, des douilles 9 de tubes fluorescents 10.

[0009] Chacun des bords longitudinaux (perpendiculaires au plan du dessin) de la platine 4 est pourvu d'une partie 3 repliée appelée "partie d'appui". Cette partie 3 repliée est tournée vers l'intérieur de la toiture 1 quand la platine est en position normale d'utilisation, comme représenté ici.

[0010] Des éléments de maintien 20 sont prévus dans la toiture pour s'enclencher avec la partie supérieure des parties 3, afin d'empêcher ces dernières de fléchir vers l'intérieur du luminaire.

[0011] La toiture 1 est munie de pièces de soutien 8L, 8R possédant chacune une partie de soutien 6.

[0012] La figure 2 montre le même luminaire dans une position où la platine 4 est basculée vers la gauche, avec les éléments qu'elle porte. La vasque a été enlevée pour permettre de basculer complètement la platine jusqu'en position verticale. La partie pliée 3 de la platine est soutenue par la partie de soutien 6 de la pièce de soutien 8L. Il est clair que le système est symétrique et que la même platine aurait pu aussi bien être basculée vers la droite, en restant accrochée à la pièce de soutien 8R de droite.

[0013] Sur la figure 3, la platine 4 comporte, de façon symétrique sur chacun de ses côtés longitudinaux, un bord 3 replié, et elle est munie de quatre orifices 11. La partie 3 pourrait aussi être rapportée au lieu d'être pliée à partir de la tôle de la platine elle-même. Elle pourrait être présente seulement en certains points sur la longueur de la platine, au niveau des pièces de soutien 8 de la figure 1.

[0014] La partie notée "fig. 4" est représentée à nouveau sur la figure 4, où sont représentés à plus grande échelle la partie pliée 3 et un orifice 11. Cet orifice rectangulaire comporte une partie 18 élargie sur une longueur inférieure à celle de l'orifice lui-même.

[0015] La pièce de soutien 8 comprend une partie supérieure 12 ici horizontale destinée à sa fixation à la toiture 1, et une partie de soutien 6, quasi horizontale, légèrement montante. Cette pièce de soutien 8 constitue en outre un crochet possédant, en plus de la partie de soutien 6, des moyens de retenue de la platine en position normale : la partie de soutien 6 est prolongée vers le bas par une partie verticale munie d'ailerons 14, elle-même prolongée par une partie 13 repliée horizontalement

ou montant légèrement.

[0016] Lorsque la platine est en position normale, la partie inférieure du crochet pénètre dans la fente 11, le crochet est pressé vers la gauche sur la figure par son élasticité propre, sa partie 17, au-dessus des ailes 14, est insérée dans la partie 18 de la fente 11, et les ailes 14 retiennent la platine. Lorsque la partie inférieure du crochet est repoussée un peu vers la droite par un utilisateur, la platine peut descendre jusqu'à la partie 13. Si la partie inférieure du crochet est repoussée plus fortement encore vers la droite, la platine peut échapper de la partie 13 et être complètement libérée. Ces moyens permettent donc le déclenchement partiel ou total à volonté.

[0017] En variante, une seule aile 14 peut suffire, la partie 18 étant alors placée dissymétriquement par rapport à la fente 11. La dimension relative des parties 13, 14, 17 vis-à-vis de celle de la partie 6 a peu d'importance puisque leurs fonctions sont différentes. On pourrait en outre facilement imaginer que des crochets, d'une part, comprenant les parties 17, 14, 13, et des parties de soutien 6, d'autre part, soient portés par des pièces distinctes.

[0018] Pour déplacer la platine de la position de la figure 1 à celle de la figure 2, les crochets 8L de gauche sont légèrement poussés vers la droite, ceci permet à la platine d'échapper aux ailes 14 et de descendre sur la partie 13, puis les crochets 8R de droite sont fortement poussés vers la gauche pour libérer totalement la platine du côté droit. Lors d'un appui latéral sur un crochet, la platine, avant son basculement, ne peut bouger car elle est appuyée sur les parois de la toiture à droite et à gauche. Du fait de la légère descente de la partie gauche de la platine, sa partie 3 échappe aux éléments de maintien 20 et, comme indiqué par la flèche 15, vient s'appuyer sur la partie 6 du crochet, pendant que l'ensemble de la platine bascule comme indiqué par la flèche 16.

[0019] Il doit être compris que le verbe "comprendre" n'exclut pas la présence d'autres éléments ou étapes que celles listées dans une revendication.

Revendications

1. Luminaire de forme allongée comportant un corps comprenant au moins une demi coquille appelée "toiture", munie de moyens (35) de fixation à un support quelconque, et une platine allongée (4) portant des éléments fonctionnels internes (7) du luminaire, chacun des bords longitudinaux de la platine est pourvu de parties (3) appelées "parties d'appui", tournées vers l'intérieur de la toiture quand la platine est en position de fonctionnement normal, et la toiture est munie, en regard des parties d'appui, de pièces de soutien (8L) présentant une partie de soutien (6) propre à soutenir une partie d'appui de la platine si cette dernière est détachée de la toiture et basculée par rapport à la toiture, **caractérisé en ce**

que chacune des pièces de soutien (8) constitue en outre un crochet comportant, en dessous de la partie de soutien, une partie verticale (17), munie d'au moins une aile (14), prolongée par une partie (13) horizontale ou montant légèrement, et la platine est munie d'orifices rectangulaires (11) destinés chacun à recevoir ledit crochet (8) et comportant une partie (18) élargie sur une longueur inférieure à celle de l'orifice lui-même, le crochet (8) et la partie (18) coopérant pour permettre leur déclenchement partiel ou total à volonté.

2. Luminaire selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les parties d'appui sont constituées, de façon symétrique sur chacun des côtés longitudinaux de la platine, par un bord replié (3).
3. Luminaire selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la platine en position d'utilisation est appuyée sur les parois de la toiture le long de ses deux côtés longitudinaux (3).

Claims

1. A luminaire of elongate shape comprising a housing with at least a half shell referred to as "roof", which is provided with means (35) for fastening to any support, and an elongate plate (4) which supports internal functional elements (7) of the luminaire, each of the longitudinal edges of the plate being provided with portions (3) referred to as "contact portions" which are directed towards the interior of the roof when the plate is in its normal operational position, while the roof is provided, opposite said contact portions, with support pieces (8L) which each have a support portion (6) capable of supporting a contact portion of the plate when the latter is detached from the roof and pivoted with respect to the roof, **characterized in that** each of the support pieces (8) in addition forms a hook which comprises a vertical portion (17) arranged below said support portion, provided with at least one wing (14), and lengthened by a portion (13) which is horizontal or slightly rising, and **in that** the plate is provided with rectangular openings (11) each designed to receive a hook (8) and comprising a widened portion (18) of a length smaller than that of the opening itself, such that the hook (8) and the portion (18) cooperate so as to render possible their total or partial detachment whenever desired.
2. A luminaire as claimed in claim 1, **characterized in that** the contact portions are formed by folded edges (3) symmetrically arranged on each of the longitudinal sides of the plate.
3. A luminaire as claimed in claim 1, **characterized in**

that the plate in its operational position is pressed against the walls of the roof along the two longitudinal sides (3) thereof.

5

Patentansprüche

1. Langgestreckte Leuchte mit einem Körper mit mindestens einer Halbschale, die "Dach" bezeichnet wird, versehen mit Mitteln (35) zur Befestigung an einem beliebigen Sockel, und einer langgestreckten Platte (4), an den inneren Betriebselementen (7) der Leuchte befestigt, wobei jeder der Längsränder der Platte mit Teilen (3), bezeichnet "Auflageteile", versehen ist, zum Inneren des Dachs gerichtet, wenn die Platte in normaler Betriebsposition ist, und das Dach hinsichtlich der Auflageteile mit Haltestücken (8L) versehen ist, mit einem eigentlichen Halteteil (6) zur Halterung eines Auflageteils der Platte, wenn diese letztere vom Dach gelöst und bezüglich des Daches gekippt ist, **dadurch gekennzeichnet, dass** jedes der Haltestücke (8) außerdem einen Haken bildet, der unter dem Halteteil ein vertikales Teil (17) enthält, versehen mit mindestens einem Flügel (14), verlängert mit einem horizontalen oder leicht ansteigenden Teil (13), und die Platte mit rechteckigen Öffnungen (11) versehen ist, jeweils dafür bestimmt, den besagten Haken (8) zu erhalten, und einen Teil (18) enthält, der über eine Länge verbreitert ist, die unter der der Öffnung liegt, wobei der Haken (8) und der Teil (18) zusammenarbeiten, um es zu ermöglichen, sie gegebenenfalls teilweise oder vollkommen auszuklinken.

10
15
20
25
30
2. Leuchte nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Auflageteile symmetrisch auf jeder der Längsseiten der Platte von einem umgebogenen Rand (3) gebildet werden.

35
3. Leuchte nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Platte in Betriebsposition auf den Wänden des Daches entlang seiner beiden Längsseiten (3) aufliegt.

40

45

50

55

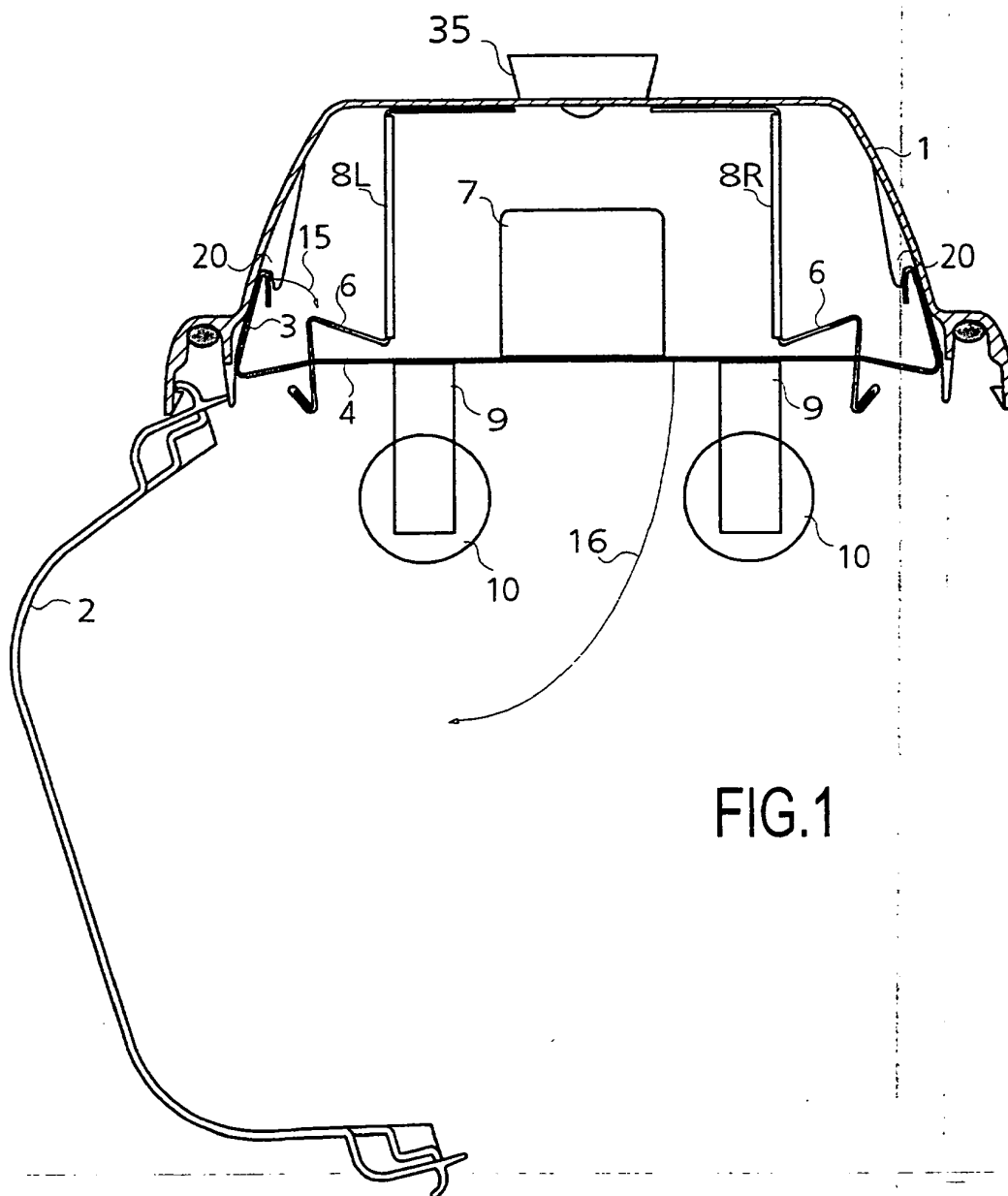
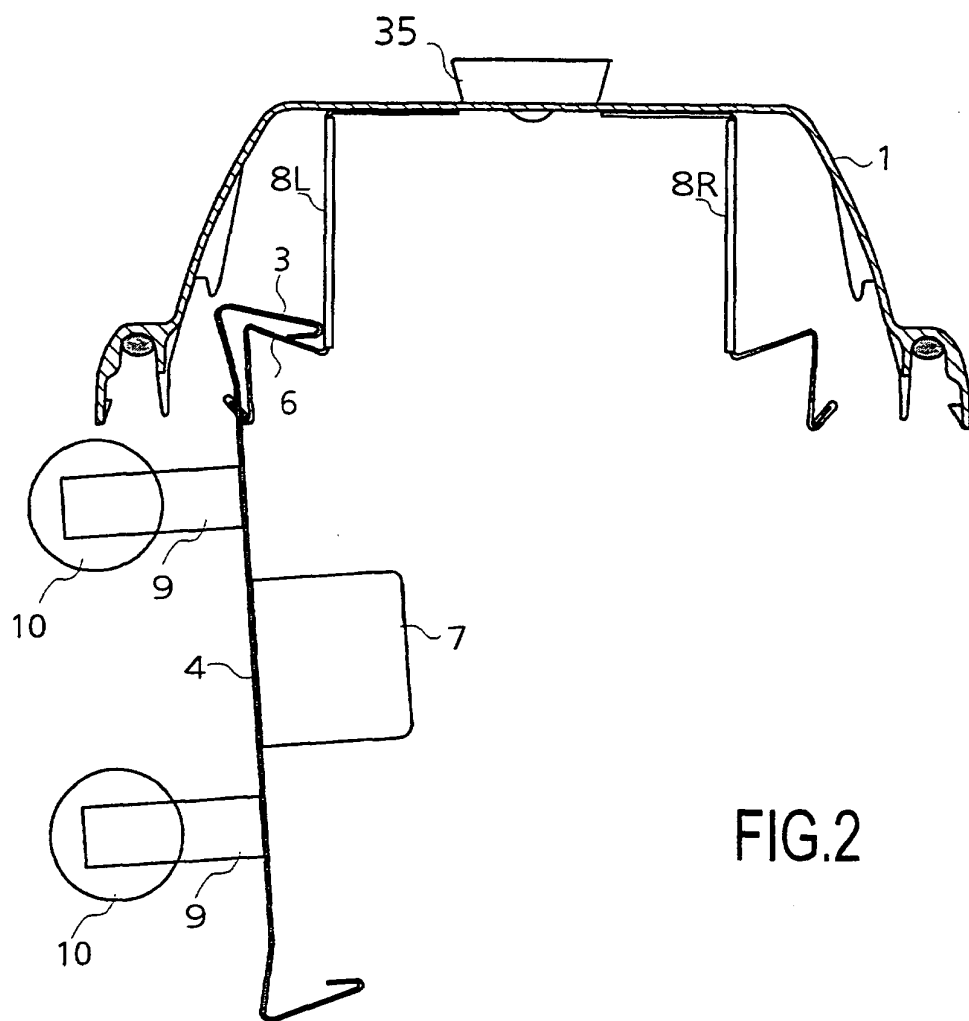
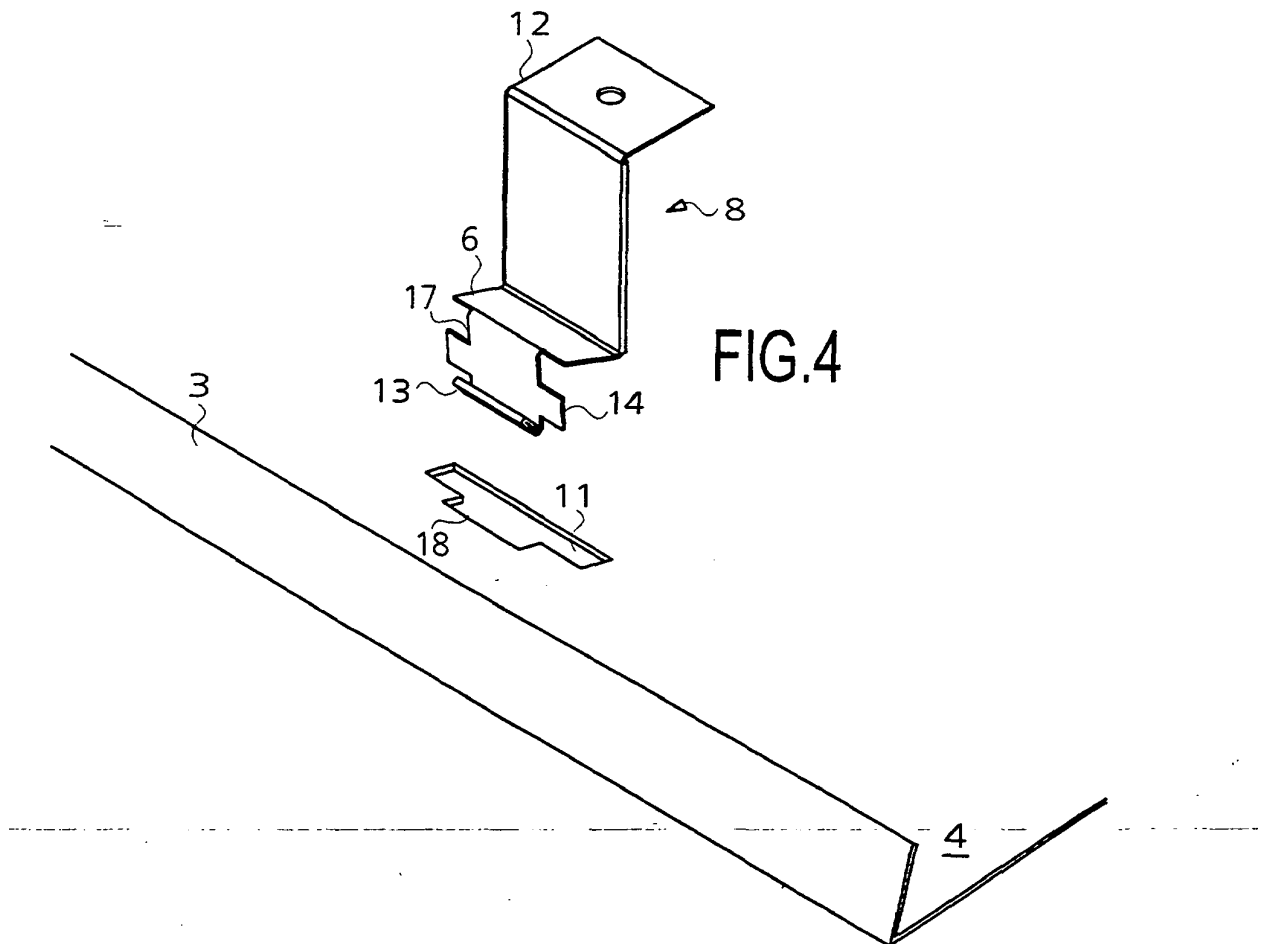
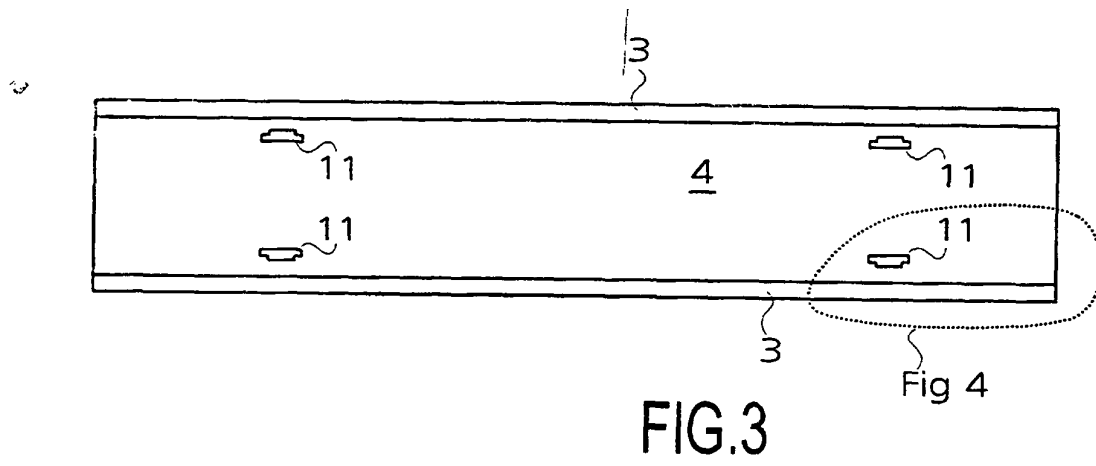


FIG.1





RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- DE 1028688 [0002]
- FR 2071225 [0003]